

Conseil d'administration

du 08/02/2002

V-Action

REHABILITATION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'ANCIEN MEANDRE DE QUINSIGNAC

1 Contexte

La réalisation du barrage d'Arzal et surtout son mode d'exploitation, qui interdit toute intrusion saline, a soustrait les marais de Redon de l'influence maritime.

Le potentiel écologique s'en est trouvé amoindri dans des proportions très importantes, les variations de niveau d'eau inhérents au fonctionnement du barrage demeurant un handicap supplémentaire pour la mise en œuvre de "mesures compensatoires" de restauration.

Le parti retenu par l'IAV est de mettre en œuvre une politique de gestion locale des niveaux d'eau dans chaque unité de grand marais grâce à la restauration ou la création d'ouvrages de régulation.

Ainsi, la réfection et l'automatisation du vannage de l'ISAC a été la première action entreprise par l'IAV pour restaurer l'unité des marais de l'ISAC.

Dans ce même secteur mais sur l'autre rive de la Vilaine (côté Redon), subsiste un ancien méandre de la Vilaine "déconnecté" de la Vilaine lors des travaux de rectification du cours.

L'objectif du projet est de réhabiliter cet ancien méandre en rétablissant et contrôlant la connexion avec la Vilaine à l'aide d'un vannage. Cet ouvrage permettra aux géniteurs de brochet de venir se reproduire. La gestion des niveaux d'eau sur la zone humide doit également restaurer une aire d'accueil pour l'hivernage des oiseaux d'eau, et favoriser la reproduction de la faune (poissons, oiseaux, batraciens, insectes). Comme sur d'autres axes fluviaux (Plan Loire Grandeur Nature, bassin Saône-Doubs), le brochet a été retenu comme indicateur biologique, du fait qu'il intègre certaines conditions écologiques de fonctionnalité des annexes fluviales, pour la restauration des zones humides.

Le projet a reçu un accueil favorable des partenaires intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (Le Comité des Marais de Rieux et de Vilaine, les Fédérations de pêche 56, 35, 44 ; le C.S.P., Le Brochet de Basse Vilaine, Ouest Grand Migrateurs) et ceux susceptibles de participer à son financement (DIREN, Agence de l'Eau, Région Bretagne).

2 Résumé du projet

- **Construction d'un vannage à double ventelles**
- **Creusement de fossés**
- **Installation de clôtures et d'abreuvoirs**

- **Mise en place un Comité de suivi durant 3 ans afin d'évaluer l'impact de la gestion environnementale menée sur le site**

3 Coût total et temps de réalisation du projet :

Investissement : 945 000 F

Suivi (3 ans) : 300 000 F

Coût total : 1 245 000 F

Temps de réalisation : 4 ans :

- **été 2002 : travaux de réhabilitation**
- **2003 à 2005 : suivi environnemental**

4- Plan de financement proposé :

FINANCEURS	PARTICIPATION	MONTANT HT (Fr)	MONTANT TTC (€)
Région Bretagne	40 %	498 000	75 920
DIREN	20 %	249 000	37 960
Agence de l'eau	20 %	249 000	37 960
Autofinancement	20 %	249 000	37 960
TOTAL	100 %	1 245 000	189 799

5- Résumé des coûts par poste

INTITULE	MONTANT HT (F)	MONTANT TTC (F)	MONTANT HT (€)	MONTANT TTC (€)
Ouvrage (mise en place de l'ouvrage et remise en état des lieux)	486 700	582 000	74 197	88 740
Vannage	60 000	72 000	9 147	10 940
Travaux sur la zone humide	245 000	291 000	37 140	44 419
Suivi environnemental + communication (3 ans)	-	300 000	-	45 735
TOTAL		1 245 000		189 833

6- Ventilation estimée des coûts par phases

PHASE	Période	Montant de chaque poste (en F)	Montant de chaque poste (en €)
1ère année / Travaux	Juin à octobre 2002	945 000	144 099
2ème année / Suivi	2003	100 000	15 245
3ème année / Suivi	2004	100 000	15 245

4^{ème} année / Suivi	2005	100 000	15 245
--------------------------------------	-------------	----------------	---------------